

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 28 juillet 2026**

L'An Deux Mil vingt-six, le 28 juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle foyer, sous la présidence de Monsieur GILLET Jean-Marc, Maire

Présents : Mr GILLET Jean-Marc, Mme VITTU Marie-Pierre, Mr LELONG Gianni, Mme MANGE Cécile, Mr YOUNOUS Adep, Mr CROISY Richard, Mme GILLARD Béatrice, Mr LECOINTE Dario, Mr WAYER Frédéric, Mme GUSTAVE Dominique, Mr WATTIER Pierre, Mr BRASSELET Etienne formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme DEPOILLY Tiphanie, Mme COURVALET Pauline, Mr DONA Mario.

Pouvoirs : Mme DEPOILLY a donné pouvoir à Mr VITTU

Secrétaire de séance : Mme GILLARD Béatrice

Avant de commencer la séance Mr le Maire avec Mr WAYER souhaitent faire le point sur la situation des incendies qui se déroulent en France. Un rappel est fait sur l'ampleur de ces feux et sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre ceux-ci notamment les pompiers. A cette occasion, Mr le Maire propose au conseil municipal de faire une minute de silence en mémoire des 4 pompiers décédés depuis le début de ces incendies.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1) Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
- 2) Mise en place d'un MOP au profit de la CCVS
- 3) Décision modificative n°1 du budget
- 4) Règlement intérieur provisoire du city stade
- 5) Achat de la parcelle B 692
- 6) Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
- 7) Convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE 76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- 8) FAJ 2026

1) Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Mr le Maire demande si quelqu'un a des observations concernant ce PV, aucun membre n'a de précision à apporter.

Les membres présents à la réunion du 5 juin 2026 approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

2) Mise en place d'un MOP au profit de la CCVS

Mr LELONG informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a eu lieu pour engager une étude d'aménagements sur la RD 925 sur le territoire d'Etalondes concernant la future augmentation de trafic due à la construction de l'hôpital et de l'EPR 2 de Penly. Cette étude comportera 4 lots : le futur rond-point à la sortie de l'hôpital, le rond-point de Leclerc, l'entrée et sortie du Leclerc drive et le feu tricolore de la Pipe jusqu'au croisement de la rue d'Heudelimont. Ce projet sera porté par la commune d'Etalondes avec le concours de la CCVS et de la Ville d'Eu notamment avec une répartition de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du financement de cette étude.

Concernant ces futures délégations, la consultation des services du Département et de l'Etat est nécessaire pour formaliser les éléments administratifs et juridiques. Cette délibération est donc ajournée dans l'attente des précisions de l'entreprise retenue et de la CCVS sur ce sujet.

Conseil Municipal n°6 – séance du 28 juillet 2026

3) Décision modificative n°1 du budget

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédit suivant, sur le budget de l'exercice 2026.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 21314 / 249	Bâtiments culturels et sportifs	25 000,00	
21 / 2152/ 251	Installations de voirie		25 000,00
Total		25 000,00	25 000,00

Mr le Maire remercie l'entreprise ARHTP d'avoir offert à la commune la création d'un deuxième terrain de pétanque.

4) Règlement intérieur provisoire du city stade

Mr le Maire informe que le City Stade est ouvert depuis le vendredi 17 juillet, après la levée des différentes réserves. Afin de permettre l'ouverture de cette aire de loisirs, la mise en place d'un règlement intérieur était obligatoire. Un règlement provisoire a donc été mis en place afin de permettre cette ouverture. Ce règlement sera communiqué aux membres du conseil municipal et sera discuté dans les commissions jeunesse et sécurité pour pouvoir valider une version définitive lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

5) Achat de la parcelle B 692

Mr LELONG informe le conseil municipal qu'à la suite de la mise à jour du bornage de la parcelle B 692, la contenance de celle-ci est actualisée à 3 064 m²

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter aux consorts POYE la parcelle B 692 de 3064 m² située à côté du terrain de football pour le prix de 13 € le m² soit 39 832 €. La commune prendra en charge les frais de géomètre et les frais notariés.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-12-05 du 08/08/2025

6) Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football

Mme VITTU présente un devis de la société CASAL SPORT pour l'achat et la pose de deux nouveaux buts de football à 11 en remplacement de ceux existants sur le stade Gaston LAUBIER.

Le coût de cette opération est estimé à 4 005,55 € HT soit 4 870,21 € TTC. Cette opération rentre dans les dépenses prévues au budget 2026. Une subvention est possible auprès de la Fédération Française de Football. Elle peut monter à 80 % de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- s'engage à réaliser les travaux
- sollicite une subvention de 80% soit 3 204,44 € HT auprès de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Le reste du coût du projet sera supporté par la commune en auto-financement
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et devis afférents à ce dossier et aux demandes de subventions.

7) Convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE 76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Le SDE76 propose à ses communes adhérentes, un service gratuit d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics.

L'objectif est de permettre aux communes :

- de maîtriser ses consommations d'énergie,
- de réaliser des économies d'énergie et des économies financières,
- de faciliter le passage à l'acte pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments éconergivores et pour toute action d'économies d'énergies
- d'être accompagnée tout au long de ses projets d'économies d'énergies.

PROPOSITION

Monsieur le Maire expose la convention d'adhésion au service d'accompagnement proposé par le SDE76 ainsi que les différentes étapes qui seront réalisées lors de cet accompagnement.

Monsieur le Maire précise que la durée de la présente convention est fixée à 6 années à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'adhérer au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante avec le SDE76

8) FAJ 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser, comme les années précédentes, une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2026.

Le montant de cette participation s'élève cette année à 0,23 € par habitant soit 251,31 € pour 1 097 habitants. Elle est inscrite au c/6281 du budget de la Commune.

Informations du Maire :

- CCVS : Mr le Maire informe que la répartition des élus dans les diverses commissions a eu lieu. Mme MANGE fait partie de la commission Tourisme et station nautique et Mr le Maire fait partie de la commission développement économique et mobilité, de plus il est automatiquement membre des commissions petite enfance et jeunesse et PICS (pour lequel un inventaire des moyens des communes a été lancé).

- CLECT : Une mise à jour des attributions de compensation pour la durée du mandat va être réalisée après validation du projet de territoire de la CCVS qui doit être finalisé le 9 avril 2027. Mr WAYER trouve que certaines communes sont plus favorisées que d'autres.

- Canicule : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été déclenché le 22 juin, à la demande de Mr le Préfet, à la suite du passage du département en vigilance rouge « canicule ».

Conseil Municipal n°6 – séance du 28 juillet 2026

Dans ce cadre, plusieurs mesures ont été mises en œuvre par la commune, notamment :

- la prise de contact avec les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal ;
- la mise en place de points de fraîcheur ;
- la prise d'arrêtés municipaux adaptés à la situation ;
- l'acquisition de ventilateurs et de climatiseurs destinés à l'école ;
- la constitution d'un dossier dans le cadre du dispositif Edurénov', en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur des travaux d'amélioration thermique de l'école suite à un diagnostic flash des bâtiments.

- Rue du Mesnil-Sterling : L'élagage a été réalisé.

- Mr le Maire informe qu'un accident, sans gravité, a eu lieu à l'entrée de Mancheville en venant du Tréport.

- Color Rose : Mr YOUNOUS informe le conseil municipal, que dans le cadre d'octobre rose, une course avec jet de poudre colorée va être organisée par la commune le dimanche 11 octobre 2026. Mr YOUNOUS remercie Mme WAYER et le club de Karaté Wado d'Etalondes pour l'organisation de cet événement et il invite à tous les conseillers pouvant être présents les 10 et 11 octobre à aider à l'installation et l'organisation de cette manifestation, « nous avons besoin de bras ! ».

Pour extrait conforme

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h55.

Jean-Marc GILLET
Maire

Béatrice GILLARD
Secrétaire de séance

Liste des délibérations prises :

N°2026-07-01 : Décision modificative du budget n°1 : Approuvée

N°2026-07-02 : Achat d'une partie de la parcelle B 692 : Approuvée

N°2026-07-03 : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football : Approuvée

N°2026-07-04 : Convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE 76 à l'efficacité énergétique des bâtiments publics : Approuvée

N°2026-07-05 : FAJ 2026 : Approuvée